



Annexe 3 – Résolution 7.15 : sélection de l'offre de consultation dans le cadre de la rédaction du bilan du Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos et soutien consultatif du groupe de travail technico-scientifique tripartite à la consultation

Les Points focaux nationaux de l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui établit que « les Parties s'engagent à prendre dans le Sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines » ;

Considérant l'échéance prochaine de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) de l'Accord Pelagos, adopté lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos (Hyères, 15-16 décembre 2015) ;

Rappelant la décision des Parties de lancer une procédure pour la rédaction du bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos, par échange de courriel le vingt-et-un août deux-mille-vingt ;

Considérant la publication de l'appel à consultation pour la rédaction du bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos, sur le site internet tripartite du seize septembre deux-mille-vingt au trente septembre deux-mille-vingt ;

Considérant l'évaluation des offres de consultation reçues, par échange de courriel le huit octobre deux-mille-vingt ;

Considérant la décision relative à la création et à la nomination successive d'un groupe de travail technico-scientifique tripartite, par échange de courriels le sept octobre deux-mille-vingt ;

1. *expriment* leur satisfaction quant à la qualité d'offres reçues ;
2. *décident* de considérer comme non éligibles les offres de consultation incomplètes ;
3. sur la base du score attribué aux offres de consultation complètes, *sélectionnent* l'offre de consultation présentée par Madame Caterina Maria Fortuna et *donnent mandat* à cette dernière de rédiger le bilan de l'actuel Plan de gestion (2016-2022) et du nouveau Plan de gestion (2022-2028) de l'Accord Pelagos ;
4. *demandent* au Consultant, dans les dix jours suivant la signature du contrat, de fournir un Addendum contenant les éléments relatifs à la méthodologie demandés par les Points

focaux nationaux ainsi que le nouveau calendrier, lequel fera successivement partie intégrante du contrat ;

5. *donnent mandat* au groupe de travail technico-scientifique tripartite, exclusivement sur demande du Consultant et pour la durée totale de sa mission, de fournir son soutien consultatif relatif aux aspects technico-scientifiques ;
6. *chargent* le Secrétariat permanent de donner suite à la présente résolution selon les modalités établies par cette dernière ainsi que sur la base des « éléments de procédure pour l'élaboration du nouveau Plan de gestion de l'Accord Pelagos ».